**Sende-Sperrfrist/Embargo: Samstag/samedi/sabato, 15.10.2022,**

**12.00 Uhr/heures/ore**

Text ist ab Samstag, 15.10.2022, 12.00 Uhr, abrufbar auf/Ce texte pourra être consulté sur Internet dès le 15.10.2022, 12h00 aux adresses suivantes/Il testo è disponibile a partire da sabato 15.10.2022, ore 12.00, sul sito:

www.auns.ch / www.eu-no.ch / [www.unternehmer-vereinigung.ch](http://www.unternehmer-vereinigung.ch)

1. **Pourquoi «l’initiative sur la neutralité» est-elle nécessaire?**

Au cours des trois premiers siècles, la neutralité suisse était principalement au service de la politique intérieure, tandis qu'au cours des deux derniers siècles, elle s’est mise au service de la politique étrangère. La Suisse n'a pas inventé la neutralité, mais lui a donné une empreinte caractéristique à différents égards. Son statut de neutralité est fondamentalement différent de celui des autres états. La neutralité suisse est permanente, depuis 1815, on parle de «neutralité perpétuelle» en droit constitutionnel. La tradition de la neutralité suisse ne peut conserver son impact auprès des nations que si elle continue de produire ses effets et qu'elle se manifeste de manière nouvelle et intacte à chaque occasion qui se présente. La neutralité suisse est non alignée; aucune alliance défensive ou offensive avec d'autres états n’est permise à la Suisse neutre.

La neutralité suisse est armée. Notre pays s’est ainsi engagé dans la défense militaire et doit en tout temps garantir qu'aucune violence n'émanera de son territoire. La neutralité suisse est librement choisie et n’est en aucun cas dictée par des puissances étrangères. Au contraire, le Traité de Paris de 1815 a réaffirmé une pratique séculaire à la demande de la Suisse. Pour finir, la neutralité suisse était intégrale, c'est-à-dire complète, du moins jusqu’à récemment.

Aujourd'hui, la Suisse succombe de plus en plus à une politique rhétorique qui se contente de répéter ce qui est en vogue au niveau international. C'est une politique qui consiste simplement à surfer sur la vague du mensonge, de l'hypocrisie, des boucs émissaires et des distinctions complaisantes entre le «bien» et le «mal». Ce faisant, nous offensons d'autres pays, contrarions nos partenaires commerciaux et déclenchons même des hostilités.

La lassitude de la neutralité, qui a été enrayée à maintes reprises pour le bien du pays, s’est désormais inscrite dans la politique officielle de la Suisse. La «neutralité coopérative» récemment inventée par Ignazio Cassis (PLR), qui va de pair avec l'acceptation inconditionnelle des sanctions de l'UE, est le triste résultat de cette évolution.

La Suisse a besoin de sa neutralité et le monde a besoin d’une Suisse neutre. **Pour que l’indépendance et la neutralité de la Suisse ne soient pas contournées par une politique étrangère idéologique et hypocrite, elle a besoin de «l'initiative sur la neutralité».**

1. **Texte de l’initiative**

Libellé de l'initiative sur la neutralité «Sauvegarder la neutralité suisse»

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

***Art. 54a Neutralité suisse***

*1 La Suisse est neutre. Sa neutralité est perpétuelle et armée.*

*2 La Suisse n’adhère à aucune alliance militaire ou défensive. Est réservée la coopération avec une telle alliance en cas d'attaque militaire directe contre la Suisse ou en cas d’actes préparatoires à une telle attaque.*

*3 La Suisse ne participe pas aux conflits militaires entre États tiers et ne prend pas non plus de mesures coercitives non militaires contre un État belligérant. Sont réservées ses obligations envers l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les mesures visant à éviter le contournement des mesures coercitives non militaires prises par d'autres États.*

*4 La Suisse fait usage de sa neutralité perpétuelle pour prévenir et résoudre les conflits, et elle met à disposition ses services en qualité de médiatrice.*

1. **Ce que veut «l’initiative sur la neutralité»**

* La «neutralité suisse» doit être préservée.
* La «neutralité suisse» doit s’appliquer de façon permanente et sans exception.
* La «neutralité suisse» doit être armée, avec une armée capable de défendre le pays et les gens en cas d’attaque.
* La Suisse ne doit adhérer à aucune alliance militaire ou défensive. (Seule exception: en cas d’attaque militaire directe contre la Suisse.)
* La Suisse ne doit pas participer à des conflits militaires entre pays tiers.
* La Suisse renonce aux mesures de contrainte non militaires, c'est-à-dire aux «sanctions» contre les états belligérants.
* La Suisse continue d’honorer ses engagements vis-à-vis de l’ONU.
* La Suisse empêche que d'autres états ne contournent les mesures de contrainte non militaires à travers elle.
* La Suisse utilise sa neutralité permanente pour de «bons offices» afin de prévenir et de résoudre les conflits.
* La Suisse veut être respectée par tous les pays du monde en tant que pays stable et sûr.

*«Lorsque l'élite politique est désorientée, le souverain doit redresser le cap. L’«initiative sur la neutralité» ouvre la voie à une neutralité suisse permanente, totale et armée.*

***La Suisse a besoin de sa neutralité et le monde a besoin d’une Suisse neutre.»***

**Kontakt, contact, contatto:** Werner Gartenmann, 079 222 79 73